



Quelques mots en préambules...

Malheureusement, notre premier mot est le même que celui de l'année dernière : L'ensemble du personnel de SEC3 espère vous trouver en bonne santé.

L'année 2020 n'avait épargné personne et l'année 2021, dont nous espérons qu'elle marquerait la fin de cette situation troublée, n'a pas été à la hauteur de nos attentes.

Le COVID a eu raison de notre réunion annuelle de janvier 2021. S'il n'était pas formellement impossible de vous retrouver en janvier 2022, les mesures prises par le gouvernement en ce début d'année n'encourageaient pas à le faire.

C'est donc à contre-cœur que nous tenons notre réunion annuelle dans les mêmes conditions que l'année dernière.

Nous mettons donc à votre disposition des supports par thématiques plus littéraires et moins « visuels » qu'ils ne le sont habituellement lors d'une présentation physique.

Nous espérons qu'ils seront suffisamment clairs et que nos explications orales ne vous manqueront pas.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour vous apporter les compléments d'information que vous jugerez nécessaire d'obtenir.

A propos de l'actualité sociale

Une année 2021 malheureusement toujours influencée par l'épidémie du Covid 19, une année sociale encore concentrée sur les mesures exceptionnelles : des aides reconduites et aménagées pour les secteurs les plus touchés, l'Activité Partielle et ses différents taux d'indemnisation, le régime dérogatoire des arrêts maladie maintenu. Ces sujets sont évoqués dans nos supports.

Une innovation en 2021, vous avez été amené à faire l'avance de l'Indemnité Inflation de 100 € visant à préserver le pouvoir d'achat face à l'inflation constatée en 2021. Un rappel succinct des règles relatives à cette prime d'inflation figure dans notre support Actualité Paye.

Concernant la contribution formation professionnelle et taxe d'apprentissage, finies (enfin presque) les déclarations et versement auprès des OPCO. Les contributions légales de formation professionnelles et taxe d'apprentissage seront recouverts par l'Urssaf via la DSN à compter du 1^{er} janvier 2022.

Nous vous présentons également les autres mesures déclaratives : nouvelles informations devant apparaître sur le bulletin de paye, l'entrée de la CI BTP en DSN, l'attestation pole emploi.

Vous trouverez également une présentation de la Déduction Forfaitaire Spécifique, régime d'exception applicable à certains salariés. L'administration via le BOSS (Bulletin Officiel de Sécurité Sociale) a renforcé toutes les conditions à respecter, laissant un doute sur son avenir.

Nous reprenons dans notre support Actualité Sociale une présentation de la prime exceptionnelle pouvoir d'achat celle-ci pouvant être versée jusqu'au 31/03/2022.

Vous trouverez également les mesures spécifiques pour les travailleurs indépendants et plus particulièrement pour le conjoint collaborateur en complément de l'actualité fiscale.

Enfin comme tous les ans, vous trouverez une sélection d'arrêts de jurisprudence qui ont marqué l'année 2021.

A propos de l'actualité fiscale

L'année 2021 et la Loi de Finances 2022 n'ont pas apporté de nouveautés importantes.

Après les nombreuses dispositions prises pour soutenir l'activité économique pendant la pandémie, le « quoi qu'il en coûte » a presque pris fin pour n'être plus ciblées que sur les activités qui demeurent impactées notamment par les fermetures administratives.

Le niveau exceptionnel des dépenses de l'Etat conjugué aux prochaines élections ont abouti à une Loi de Finances sans mesures importantes.

Seul le « Plan en faveur des indépendants » (présenté en septembre 2021) a donné lieu des mesures structurantes pour les travailleurs indépendants.

Les autres mesures de cette Loi de Finances sont principalement des ajustements découlant de décisions de jurisprudence ou d'adaptation du droit français au droit européen.

Si l'année 2022 sera donc fiscalement calme, 2023 et 2024 connaîtront des évolutions majeures dans le fonctionnement des entreprises.

La mesure d'ores et déjà connue est celle de l'obligation de mettre en place la facturation électronique.

Dans le but de lutter contre la fraude à la TVA, cette obligation mettra fin aux factures « papier » pour imposer une dématérialisation à terme totale des factures de vente. Elle permettra ainsi de délivrer une information régulière à l'administration qui pourra exercer un contrôle quasi-permanent.

Les règles en matière de TVA étant particulièrement complexes (territorialité, exigibilité, nature de la vente), le seul contenu de la facture ne permettra pas ce contrôle. C'est pourquoi la future facture électronique devra comporter un niveau d'information très conséquent.

Répondre à cette obligation de facturation électronique exigera de modifier profondément les systèmes informatiques de nos entreprises mais aussi d'alimenter ces systèmes de toutes les informations requises.

Le chantier va être important et complexe, tellement qu'une ordonnance à repousser le délai de mise en place de janvier 2023 à juillet 2024 et même janvier 2026 pour nos PME.

Enfin qui important et complexe, dit aussi probablement coûteux...

Quand bien même ce chantier s'est un peu éloigné de notre horizon proche, nous avons choisi de vous faire un état de lieu des dispositions actuelles en la matière...

A propos de l'actualité comptable

Comme en 2021, bien que le monde a continuer de fonctionner au gré du COVID, il semble que les responsables des normes, françaises et internationales, n'aient pas été perturbés.

En France, la bonne idée a été de transposer en droit français, heureusement de manière optionnelle, une interprétation IFRS sur le sujet de la provision pour Indemnités de Fin de Carrière. Cette transposition crée une option alternative aux règles que nous appliquons (elle-même issue des normes internationales) pour proposer une méthodologie de comptabilisation. Cependant cette méthodologie apparaît difficilement compatible avec notre système d'acquisition qui intervient par pallier successifs.

A l'international, l'Interprétation IFRS évoquée ci-dessus est intégrée dans le référentiel ce qui ne sera pas sans poser de problème de mise en œuvre et provoquera une baisse des engagements. Les régulateurs internationaux ne sont pas en reste et, eux aussi, continuent de mener des réflexions sur les évolutions des normes. La valorisation des goodwill, que nous avons évoqué l'année dernière, continue d'occuper les débats. S'ajoute à ces réflexions, le projet de réformer la norme sur la présentation des états financiers pour modifier la présentation du compte de résultat mais aussi d'accroître l'information données par les annexes.

Une fois encore, nous ne pourrions malheureusement pas conclure votre lecture en vous proposant de partager sur ces sujets autour d'un verre.

Nous ne pouvons que souhaiter vous retrouver physiquement l'année prochaine.

Florence SALVETTI

Philippe SPANDONIS

SOMMAIRE

INTRODUCTION

FISCALITE DES PARTICULIERS

Livret 1

FISCALITE DE L'IMMOBILIER

- ↻ Dispositif COSSE

FISCALITE DES REVENUS

- ↻ Barème de l'IR
- ↻ Application du quotient : modification du calcul
- ↻ Emploi d'un salarié à domicile
 - ↻ Clarification des dépenses éligibles
 - ↻ Plafond de déduction des dépenses
- ↻ Plus-values des particuliers
 - ↻ Aménagement de l'abattement fixe "dirigeants"
 - ↻ Exonération des plus-value des indépendants
 - ↻ Cession des fonds donnés en location-gérance
- ↻ Gains de cession des actifs numériques
- ↻ Actualité des réductions et crédits d'impôt

FISCALITE DES PROFESSIONNELS INDEPENDANTS

Livret 2

- ↻ Plan en faveur des indépendants

FISCALITE DES ENTREPRISES

Livret 3

BENEFICES INDUSTRIELS & COMMERCIAUX

- ↻ Allongement du délai d'option pour le régime réel
- ↻ Amortissement des fonds de commerce
- ↻ Actualité des réductions et crédits d'impôt
- ↻ Règles de dépréciation des créances

IMPOT SUR LES SOCIETES

- ↻ Taux de l'IS
- ↻ Carry-back : réduction du bénéfice d'imputation
- ↻ Jeunes Entreprises Innovantes : allongement du délai de qualification

IMPOTS LOCAUX

- ↻ CVAE : Cession d'immobilisation : courant ou exceptionnel ?
- ↻ CVAE : Application des règles de consolidation ?
- ↻ Déclaration spécial pour l'évaluation des maisons exceptionnelles

TVA

- ↻ Exigibilité de la TVA : Acompte sur prestation de services
- ↻ Exigibilité de la TVA : Acompte sur livraison de bien
- ↻ Facturation électronique

FISCALITE DE LA MOBILITE

CONTRÔLE FISCAL

- ↻ Obstacle à l'accès des documents informatiques

ACTUALITE SOCIALE

Livret 4

COVID 19 QUELLES REGLES POUR LES SALARIES EN ISOLEMENT ?

ACTIVITE PARTIELLE INDEMNISATION

PRIME EXCEPTIONNELLE POUVOIR D'ACHAT PEPA

PROTECTION SOCIALE DES INDEPENDANTS

- ↻ Statut unique des indépendants
- ↻ Simplifier la protection sociale des indépendants
 - ↻ Meilleure protection du conjoint collaborateur
 - ↻ Permettre la modulation des cotisations en temps réel
 - ↻ Suppression des pénalités liées à une sous estimation du revenu définitif
 - ↻ Covid les droits aux IJ maladie maternité sont préservés en 2022
 - ↻ Baisse des cotisations assurance volontaire AT Maladie Professionnelle

JURISPRUDENCE

- ↻ Rédaction du contrat à temps partiel
- ↻ Temps partiel : Attention aux heures supplémentaires
- ↻ Succession de CDD : Remplacements salariés absents
- ↻ Absence Maladie Non reprise du travail après l'arrêt de travail
- ↻ Maternité : Retour du congé maternité : licenciement
- ↻ Inaptitude du salarié : Refus du poste de reclassement . Aucune action de l'employeur conséquences
- ↻ Inaptitude du salarié : Recherche du poste de reclassement
- ↻ Inaptitude du salarié : Inaptitude liée à la souffrance au travail
- ↻ Rémunération variable : départ en cours d'année
- ↻ Rémunération variable : Intégration de l'indemnité de CP dans la rémunération variable
- ↻ Assiette de calcul de l'indemnité de congés payés : Quand prendre en compte une prime sur objectif ?
- ↻ Forfait Annuel jours : Attention au suivi de la charge de travail des salariés

SOMMAIRE

ACTUALITE DE LA PAYE

Livret 5

PRIME INFLATION : Rappel synthèse

AIDES COVID : imputables sur 2022

EXONERATION DES POURBOIRES

FORMATION PROFESSIONNELLE TAXE APPRENTISSAGE DSN

ACTUALITE DECLARATIVE

↻ Nouvelles informations sur bulletin de paye

↻ Entrée de la CI BTP dans la DSN

↻ Fin du contrat de travail

↻ Retraite complémentaire

DEDUCTION FORFAITAIRE SPECIFIQUE DFS (Abattement Professionnel)

REGIME FISCAL ET SOCIAL DE L'INDEMNITE DE LICENCIEMENT

FORFAIT ANNUEL JOURS : PLAFOND SECURITE SOCIALE

ACTUALITE COMPTABLE

Livret 6

↻ Engagements de retraite : mise à jour de la recommandation ANC 2013-02

↻ Actualité des IFRS

ANNEXES

Livret 7

ANNEXES ACTUALITE SOCIALE

↻ CHIFFRES PAYE 2022